



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **22 juin 2024**  
Présents : **18**  
Votants : **25**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints  
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir à	Sandrine MARTINS
Patrick MICHEL	a donné pouvoir à	Mildred PUISSANT
Christophe LASSERRE	a donné pouvoir à	Isabelle DUPRE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

**ETAIENT ABSENTS :**

William NETO DE JESUS  
Jean BEDU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame DUPRÉ a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION N° 2024-33 : CADRE DE VIE – Redevance d'occupation du domaine public pour les bornes de recharge IRVE (CAMG)**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-6 et L.2331-4,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 et R 2122-7,

**VU** l'avis favorable de la commission mixte « Cadre de Vie / Environnement » et « Urbanisme / Patrimoine » du 22 mai 2024,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20240630-2024-33-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2024

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Ngoc Loi TRAN, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie / Développement urbain,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** que la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 100€ par an et par place de stationnement (mobilier compris)

**DIT** que la redevance est acquittée annuellement à terme échu.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 27 juin 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20240630-2024-33-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2024